

Profil de qualification

Entrepreneuse-construction / Entrepreneur-construction avec diplôme fédéral

du 1^{er} novembre 2021 (état au 27.10.2022)

Gestion des documents

Date	Version	Description	Autorisé par
16 février 2021	0.01.	Ébauche, pour le kick-off du groupe de projet 17.03.2021	Gestion de projet SSE
19 mars 2021	0.02.	Projet, après le kick-off du groupe de projet 17.03.2021	Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
19 avril 2021	0.03.	Projet, avec les modifications du kick-off et les propositions de modification basées sur l'examen du profil de qualification par le groupe de projet	Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
30 juillet 2021	0.05.	Projet (révisé) tenant compte des conclusions de la réunion du groupe de projet du 16.6.2021, des propositions de modification du SEFRI (contenu), du SEFRI (meilleure délimitation conductrice/conducteur de travaux - entrepreneuse-construction/entrepreneur-construction), de l'OFEV/OFEN et des points discutés avec le président de la CSDPQ du 9.7.2021	Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
20 août 2021	0.06.	Ébauche, après approbation par le groupe de projet	Groupe de projet
27 septembre 2021	0.07.	Validation par le comité directeur	Comité directeur
28 octobre 2021	0.08.	Approbation du PQ	SEFRI
1 ^{er} novembre 2021	0.09.	Révision finale	SSE / Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
1 ^{er} novembre 2021	1.0.	Version finale	SSE

27 octobre 2022	1.1.	Modification du profil professionnel conformément à la consultation de la branche	SSE
-----------------	------	---	-----

Sommaire

1	Profil professionnel	4
1.1	Domaine d'activité	4
1.2	Principales compétences opérationnelles	4
1.3	Exercice de la profession	4
1.4	Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture	4
2	Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles	5
3	Critères de performance par domaine de compétences opérationnelles	6
3.1	Domaine de compétences opérationnelles A < Organiser l'entreprise ou le domaine d'activité >	6
3.2	Domaine de compétences opérationnelles B < Gérer l'entreprise ou le domaine d'activité sur le plan stratégique >	9
3.3	Domaine de compétences opérationnelles C < Diriger les collaborateurs >	14
3.4	Domaine de compétences opérationnelles D < Gérer la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise >	17
3.5	Domaine de compétences opérationnelles E < Garantir les activités d'acquisition >	21
3.6	Domaine de compétences opérationnelles F < Assurer et développer la préparation et l'exécution des travaux >	24
3.7	Domaine de compétences opérationnelles G < Agir en tant qu'entrepreneur et adopter une attitude convaincante dans l'environnement professionnel >	30

1 Profil professionnel

1.1 Domaine d'activité

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction dirigent et gèrent des entreprises de construction ou les départements correspondants. Ils élaborent les stratégies de l'entreprise ou du département compétent, et planifient et organisent notamment des projets de construction complexes. Dans ce contexte, ils attribuent des tâches et des mandats aux cadres, aux collaborateurs compétents et aux services spécialisés. Ils négocient avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les autorités. Ils travaillent dans les secteurs du bâtiment, du génie civil et de la construction de voies de communication

1.2 Principales compétences opérationnelles

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction développent et vérifient en continu la stratégie de l'entreprise. Ils gèrent et dirigent les finances de l'entreprise et planifient les investissements dans l'infrastructure et la technologie à l'échelle de l'entreprise.

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent les objectifs, conditions-cadres, ressources et mesures relatifs à l'organisation et au respect des lois, des prescriptions et des normes de construction, des directives de sécurité au travail et de protection de la santé et de l'environnement à l'échelle de l'entreprise ou dans leur domaine de compétence. En tant que directeurs, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction déterminent les stratégies de recrutement et dirigent les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise ou dans leur domaine de compétence.

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les clients qui correspondent à l'offre et élaborent des stratégies d'acquisition pour attirer leur attention. Ils dirigent le processus d'offre en déterminant les offres qui doivent être proposées pour quelles offres et dans quelles conditions. Ils conseillent les clients et les autres parties prenantes (architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, etc.) pour les questions économiques, techniques et écologiques concernant chaque projet de construction.

À partir des bases de planification, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction assurent la conception de projets de construction complexes afin d'élaborer différentes variantes pour le processus d'exécution des travaux. Ils définissent les besoins en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise et organisent les achats. Ils soutiennent et optimisent l'élaboration de concepts d'exécution des travaux pour les projets de construction complexes. Ils assurent le suivi technique des travaux et la gestion économique des projets affectés aux collaborateurs à l'échelle de l'entreprise.

En tant que directeurs ou chefs de département, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction ont une attitude professionnelle, sécurisante et convaincante. Ils font preuve d'esprit de décision, de pensée systémique et de persévérance. Ils utilisent au quotidien des techniques, des méthodes et des outils de travail efficaces et savent comment gérer leurs ressources. Ils développent constamment leurs compétences et font face aux changements avec l'ouverture et l'agilité requises.


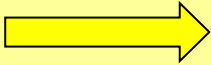
1.3 Exercice de la profession

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction évoluent dans un environnement de travail exigeant au sein de moyennes et grandes entreprises de construction. Ils travaillent majoritairement dans un bureau. Ils sont responsables de l'orientation stratégique de l'entreprise, de la gestion du personnel, de la gestion d'information et du savoir et de la planification des projets de construction et font preuve de flexibilité, de créativité et de capacité d'innovation. Ils doivent en permanence concilier les besoins divergents des clients, des fournisseurs, des collaborateurs et des services spécialisés avec lesquels ils travaillent. À cet égard, ils ont une réflexion entrepreneuriale et ne perdent jamais de vue les objectifs de l'entreprise. Faisant preuve de capacité de réflexion et de communication, d'esprit de synthèse, ainsi que de vastes compétences de gestion, ils sont capables de maintenir leur cap même dans des situations critiques et de contribuer à un environnement de travail positif et une bonne culture d'entreprise. Dans un monde professionnel de plus en plus numérisé, avec des processus accélérés et automatisés, les contacts humains restent primordiaux. En tant que directeurs, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction pilotent les changements dans l'entreprise et sont les premiers interlocuteurs pour leurs collaborateurs, clients et prestataires externes.

1.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction apportent une contribution importante à la création de valeur au sein de l'économie suisse. Ils veillent au respect et à l'application des prescriptions relatives à la protection de l'environnement lors de l'exécution des travaux. Ils contribuent au développement durable en veillant à un mode de construction respectueux de la nature et des ressources.

2 Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles

 Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles 					
		1	2	3	4	5	6
A	Organiser l'entreprise ou le domaine d'activité	A1 Assurer la gestion économique des infrastructures	A2 Définir les besoins en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise	A3 Définir et mettre en œuvre la stratégie de gestion du personnel	A4 Régler les questions d'assurance	A5 Régler les questions juridiques liées à l'entreprise et aux projets	
B	Gérer l'entreprise ou le domaine d'activité sur le plan stratégique	B1 Assurer l'élaboration et le suivi continu de la stratégie de l'entreprise	B2 Assurer la planification et la réalisation des investissements à l'échelle de l'entreprise	B3 Gérer les finances de l'entreprise ou du domaine d'activité	B4 Définir la stratégie et les activités de marketing	B5 Identifier et surveiller les évolutions et les innovations du marché dans le domaine de la construction	B6 Développer et mettre en œuvre les décisions stratégiques concernant l'utilisation de technologies numériques et autres technologies d'avenir
		B7 Représenter les intérêts de l'entreprise et du secteur					
C	Diriger les collaborateurs	C1 Définir et mettre en œuvre une stratégie de recrutement	C2 Informer, instruire et motiver les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise	C3 Promouvoir la formation initiale et continue à l'échelle de l'entreprise	C4 Créer des conditions appropriées pour la formation des apprentis au sein de l'entreprise		
D	Gérer la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise	D1 Définir un concept pour la communication ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir	D2 Favoriser et gérer l'esprit d'équipe au niveau de l'entreprise	D3 Aborder les conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise et intervenir	D4 Accompagner les clients et les autres parties prenantes dans les processus décisionnels	D5 Négocier avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants	D6 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive
E	Assurer l'acquisition	E1 Veiller activement à l'utilisation, l'entretien et l'extension des réseaux en axant la priorité sur les exigences opérationnelles	E2 Définir des mesures d'acquisition et acquérir de nouveaux clients	E3 Diriger le processus d'offre	E4 Assurer la remise des documents établis pour le calcul des coûts		
F	Assurer et développer la préparation et l'exécution des travaux	F1 Assurer le respect de l'ensemble des dispositions et exigences de qualité dans le cadre de projets de construction à l'échelle de l'entreprise	F2 Assurer le respect du droit des contrats dans le cadre de projets de construction à l'échelle de l'entreprise	F3 Soutenir et optimiser les concepts d'exécution de projets de construction complexes	F4 Attribuer les tâches à exécuter aux différents services compétents	F5 Assurer le suivi des travaux et la gestion des projets à l'échelle de l'entreprise	F6 Développer le reporting à l'échelle de l'entreprise
		F7 Concevoir des projets de construction basés sur des modèles numériques (BIM, etc.)					
G	Agir et convaincre de façon entrepreneuriale dans l'environnement professionnel	G1 Agir en tant qu'entrepreneur	G2 Résoudre des problèmes complexes	G3 Développer en permanence ses compétences techniques et de gestion	G4 Garantir les performances personnelles		

3 Critères de performance par domaine de compétences opérationnelles

3.1 Domaine de compétences opérationnelles A < Organiser l'entreprise ou le domaine d'activité >

Situation de travail	Critères de performance
<p>A1 Assurer la gestion économique des infrastructures</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction planifient l'achat de l'infrastructure nécessaire à l'entreprise et de l'infrastructure numérique (bâtiment, informatique, machines de production, etc.) et garantissent son entretien.</p> <p>À l'aide d'analyses de besoins régulières (résultats d'enquêtes, rapports sur l'état de l'infrastructure, etc.) élaborées par les services compétents, ils s'informent sur les besoins en matériel d'exploitation et en infrastructure numérique ainsi que des travaux d'entretien nécessaires.</p> <p>Ils s'informent sur les développements dans le domaine des technologies et réfléchissent à la manière dont celles-ci peuvent être intégrées aux infrastructures existantes (machines, etc.) et à la stratégie de l'entreprise. En cas de besoin, ils font appel à des spécialistes externes pour pouvoir prendre les mesures stratégiques correspondantes en matière d'infrastructure numérique.</p> <p>Selon les résultats des analyses de besoins, ils planifient les mesures dans le domaine de l'infrastructure (extension, remplacement, entretien, etc.). Le cas échéant, ils consultent le conseil d'administration ou les services compétents de l'entreprise (département, services, etc.).</p> <p>Ils attribuent les mandats pour la mise en œuvre des mesures dans le domaine de l'infrastructure conformément aux développements (numériques) de l'entreprise aux services responsables.</p> <p>Ils surveillent régulièrement le fonctionnement, l'utilité et la rentabilité du domaine de l'infrastructure. Les travaux et changements effectués dans ce domaine sont consignés par les services compétents. Ils comparent les développements avec les analyses de besoins et les mandats, et ils en tirent des conclusions pour l'entreprise.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • prennent des décisions dans le domaine de l'infrastructure en concertation avec le conseil d'administration ou des spécialistes et sur la base des objectifs budgétaires. • gèrent l'infrastructure nécessaire à l'entreprise, y compris l'infrastructure numérique. • ont une connaissance approfondie de l'infrastructure nécessaire dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie de l'évolution (numérique) du domaine de l'infrastructure lié à la construction. • ont une connaissance approfondie de la conception efficace d'un processus de création de valeur économique. • ont une connaissance approfondie de la gestion économique de l'infrastructure de l'entreprise. • veillent à l'efficacité des ressources et énergétique ainsi qu'aux coûts du cycle de vie dans les décisions concernant l'infrastructure. • analysent régulièrement le domaine de l'infrastructure, y compris sa gestion, et en déduisent les conséquences.
<p>A2 Définir les besoins en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent les besoins en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise et organisent les achats.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisent l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie du marché de l'approvisionnement pour le matériel d'exploitation et de construction. • ont une connaissance approfondie des techniques de négociation avec les fournisseurs.

<p>Ils ont une vue d'ensemble du matériel d'exploitation et de construction nécessaire ainsi que des fournisseurs. Ils contactent les fournisseurs et leur demandent des offres.</p> <p>Ils ont une vue d'ensemble des conditions de livraison et des possibilités de coopération (p. ex. contrats de livraison à long terme) avec différents fournisseurs et ils les contactent pour négocier ces conditions.</p> <p>Ils planifient les achats de manière stratégique (p. ex. en achetant simultanément pour plusieurs grands projets de construction). Ils transmettent les informations sur les conditions de livraison du matériel d'exploitation et de construction à leurs cadres et ils leur demandent d'effectuer les achats.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction vérifient régulièrement l'état de la collaboration avec les fournisseurs et évaluent à partir de quand une négociation est possible et nécessaire, ou s'il faut mettre un terme à la coopération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • s'investissent pour obtenir de meilleures conditions lors de l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction. • tiennent compte des aspects environnementaux dans l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction. • analysent systématiquement les possibilités d'optimisation lors de l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction, et en déduisent les conséquences. • vérifient régulièrement la collaboration avec les fournisseurs et prennent des mesures.
<p>A3 Définir et mettre en œuvre la stratégie de gestion du personnel</p> <p>Sur la base de la stratégie d'entreprise et de l'évolution du marché, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction déterminent les effectifs à l'échelle de l'entreprise (ou à l'intérieur de leur domaine ou département).</p> <p>À partir des résultats de l'analyse du marché et de la stratégie actuelle ou future de l'entreprise, ils planifient les effectifs (nombre, qualification/compétences, etc.) de l'entreprise (ou du domaine/département) avec l'unité organisationnelle concernée (RH) et d'autres responsables pour la période de planification. Ils introduisent des mesures et initient des mises au concours.</p> <p>Ils contrôlent régulièrement l'évolution du marché, évaluent la rentabilité des effectifs et initient les adaptations nécessaires à court terme, le cas échéant en accord avec le conseil d'administration.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • définissent la stratégie de recrutement. • ont une connaissance approfondie de l'économie d'entreprise relative au personnel. • ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché et de la demande dans les domaines d'activité de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché du travail dans le domaine correspondant. • ont une connaissance approfondie de la communication des mesures et décisions relatives au personnel de manière claire et adaptée à chaque échelon hiérarchique. • procèdent à des échanges réguliers avec les cadres en ce qui concerne le potentiel et le développement des collaborateurs. • contrôlent l'évolution du marché et en déduisent les conséquences. • évaluent la rentabilité des effectifs et initient les adaptations nécessaires à court terme, le cas échéant en accord avec le conseil d'administration.
<p>A4 Régler les questions d'assurance</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction règlent toutes les questions relatives aux assurances conformément aux besoins et aux exigences de l'entreprise (du domaine ou du département).</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les divers produits (obligatoires et non obligatoires) et solutions d'assurance. En cas de besoin, ils font appel à un spécialiste en assurances.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifient systématiquement les besoins en assurances. • règlent et organisent les assurances déterminantes pour l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des produits et solutions d'assurance dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie des différentes techniques de négociation et maîtrisent leur utilisation.

<p>Sur la base des conditions-cadres de l'entreprise, ils planifient des solutions d'assurance, le cas échéant avec les services internes compétents. Dans les cas complexes, ils recourent à un expert en assurances.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction organisent les assurances déterminantes pour l'entreprise en négociant avec les compagnies d'assurance ou leurs représentants. Ils attribuent des mandats d'assurance aux collaborateurs compétents.</p> <p>Ils vérifient régulièrement si les assurances souscrites correspondent aux besoins de l'entreprise et demandent aux collaborateurs et services compétents d'effectuer les vérifications correspondantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ont toujours à l'esprit les risques et la sécurité. • recourent, dans les cas complexes, à un expert en assurances. • vérifient régulièrement si les assurances souscrites correspondent aux besoins de l'entreprise et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>A5 Régler les questions juridiques liées à l'entreprise et aux projets</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction identifient les litiges, gèrent les questions juridiques et leur trouvent une solution.</p> <p>En cas de problème juridique, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent du contenu factuel et juridique de l'exposé des faits auprès des services ou des collaborateurs compétents. Ils s'informent auprès de juristes le cas échéant.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction planifient la représentation et le traitement juridiques du cas afin de pouvoir trouver une solution au problème juridique. Ils planifient la préparation et la clarification du contenu juridique de l'exposé des faits en tenant compte des conditions-cadres (contrat, dispositions, prescriptions légales, échéances, etc.).</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction apprécient la situation juridique (y compris la probabilité d'un litige). En cas de besoin, ils font appel à des spécialistes. Sur la base de cette appréciation, ils introduisent les mesures nécessaires afin de pouvoir régler la question juridique (entamer des négociations, engager une procédure, etc.). Ils mettent en œuvre les mesures prises.</p> <p>Après le règlement de la question juridique, ils en tirent les conclusions nécessaires pour le travail à venir et introduisent les mesures correspondantes au niveau de l'entreprise.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • règlent les litiges. • réalisent la planification de litiges. • ont une connaissance approfondie des bases contractuelles d'un projet de construction. • ont une connaissance approfondie des bases légales spécifiques au contrat dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie de la gouvernance d'entreprise pour les questions d'ordre juridique. • ont une connaissance approfondie de la manière d'utiliser, selon la situation, les bases légales dans le secteur de la construction. • agissent de manière responsable pour les questions d'ordre juridique. • optent pour l'honnêteté et la rigueur lors du traitement de cas juridiques. • veillent, en cas de litiges, à faire appel à un stade précoce à des spécialistes. • analysent les évolutions dans le secteur de la construction et leurs effets sur les bases contractuelles et des mandats et en déduisent les conséquences. • réfléchissent à la solution de la question juridique et en déduisent les conséquences.

3.2 Domaine de compétences opérationnelles B < Gérer l'entreprise ou le domaine d'activité sur le plan stratégique >

Situation de travail	Critères de performance
<p>B1 Assurer l'élaboration et le suivi continu de la stratégie de l'entreprise</p> <p>Sur la base de la situation économique, des tendances du marché et de l'environnement concurrentiel, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction développent en collaboration avec le conseil d'administration une stratégie d'entreprise (ou stratégie de domaine ou de département) et l'appliquent. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction positionnent leur entreprise de manière stratégique dans le domaine du développement durable.</p> <p>Via Internet, les études et données de marché, les réseaux, les médias, etc., les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de la situation politique. Ils clarifient les valeurs qu'ils souhaitent appliquer dans l'entreprise et leur environnement personnel. Ils s'informent sur les nouvelles tendances, les possibilités et les directives en termes de construction circulaire et en déduisent des mesures pour leur entreprise.</p> <p>En tenant compte des informations reçues et analysées ainsi que des possibilités de l'entreprise, ils planifient le processus de développement et d'adaptation de la stratégie, le cas échéant en collaboration avec les collaborateurs internes compétents, les départements ou les spécialistes externes. Ils déterminent leurs plans de développement de la stratégie en concertation avec le conseil d'administration et le cas échéant avec les cadres.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent le processus de développement et de vérification de la stratégie avec les personnes concernées et l'appliquent. Ils étudient la possibilité de se positionner de manière spécifique sur le marché en matière de développement durable et procèdent aux clarifications requises, éventuellement en impliquant des collaborateurs. Ils déterminent l'implémentation de la (nouvelle) stratégie d'entreprise (instruments de surveillance inclus) et accompagnent la mise en œuvre.</p> <p>À l'aide de contrôles et de feed-back périodiques, ils vérifient la progression de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. Ils prennent des mesures correctives le cas échéant.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • développent et appliquent une stratégie d'entreprise sur la base de la situation économique, des tendances du marché et de l'environnement concurrentiel. • définissent le positionnement de l'entreprise dans le domaine du développement durable. • ont une connaissance approfondie de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de l'évolution de la branche. • ont une connaissance approfondie de la situation, des liquidités et des flux de trésorerie de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de la manière d'appliquer les processus stratégiques en entreprise. • ont une connaissance approfondie des instruments de monitoring et de leur mise en œuvre. • ont une connaissance approfondie du développement durable. • s'engagent en faveur du travail d'équipe. • sont disposés à s'intéresser à la situation économique, aux tendances du marché, à l'environnement concurrentiel et à la situation politique. • identifient les opportunités de se positionner sur le marché avec une stratégie orientée vers la durabilité. • réfléchissent systématiquement aux valeurs qu'ils souhaitent appliquer dans l'entreprise et en déduisent les conséquences.
<p>B2 Assurer la planification et la réalisation des investissements à l'échelle de l'entreprise</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminent les besoins d'investissement de l'entreprise en tenant compte de ses possibilités économiques et financières.

<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction planifient et réalisent des investissements dans le cadre de l'orientation stratégique du budget, des directives de l'entreprise et en tenant compte des aspects économiques. Ils décident des investissements à réaliser dans l'entreprise (domaine, département).</p> <p>Dans le cadre du processus de budgétisation, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les projets d'investissement nécessaires auprès des services et des cadres compétents. Avec la comptabilité, ils examinent dans quelle mesure les investissements sont possibles.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction évaluent les demandes d'investissement pour des projets soumises dans le cadre du processus de budgétisation ou, à court terme, en dehors de ce cadre.</p> <p>Lors de ce processus, ils planifient les investissements à venir en tenant compte des possibilités économiques et financières de l'entreprise. Ils prennent éventuellement les décisions d'investir en concertation avec le conseil d'administration et les cadres. Ils libèrent les moyens financiers correspondants et attribuent aux personnes et services compétents les mandats d'exécution.</p> <p>Ils vérifient si les investissements réalisés ont rempli les objectifs visés et les conditions-cadres. Ils introduisent les mesures nécessaires le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prennent, après les concertations nécessaires et des calculs approfondis, les décisions portant sur les investissements. • ont une connaissance approfondie de la situation et des possibilités financières de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie du matériel et de l'infrastructure de l'entreprise. • disposent de compétences leur permettant d'argumenter. • veillent en permanence à agir de manière responsable lors des décisions portant sur les investissements. • contrôlent la réalisation des objectifs visés et les conditions-cadres qui résultent des investissements réalisés et prennent le cas échéant des mesures correctives.
<p>B3 Gérer les finances de l'entreprise ou du domaine d'activité</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction gèrent les finances de l'entreprise avec un spécialiste du contrôle de gestion ou un comptable, et ils assurent la conservation des liquidités de l'entreprise (du domaine ou du département) grâce à un pilotage financier approprié.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction initient l'établissement de comptes intermédiaires et annuels et en discutent avec la personne compétente (p. ex. fiduciaire, spécialiste du contrôle de gestion). Lors de discussions ou en consultant le système de comptabilité, ils acquièrent un aperçu des recettes, des dépenses, des données relatives aux calculs des coûts, du bilan, des liquidités et des placements de l'entreprise. Ils observent le développement des mandats à l'aide de la gestion des mandats.</p> <p>Ils déduisent les possibilités et perspectives financières de l'entreprise à partir de ces informations et planifient les mesures financières correspondantes (p. ex. investissements, refus des mandats avec un long délai de paiement, réduction des délais de paiement, réduction des effectifs, etc.).</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction mettent en œuvre les mesures financières (investissements et désinvestissements p. ex. dans le matériel et</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient des mesures financières pour assurer l'entreprise. gèrent et pilotent les finances de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de la gestion financière de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché financier et des possibilités de financement. • ont une connaissance pratique du pilotage financier des entreprises. • ont une connaissance approfondie de la conduite de négociations. • contrôlent l'évolution financière de l'entreprise et prennent le cas échéant des mesures correctives. • contrôlent systématiquement les liquidités de l'entreprise ainsi que les obligations à court terme et prennent le cas échéant des mesures correctives.

<p>le personnel, organisation de financements externes, acquisition de moyens financiers, etc.) ou les introduisent et accompagnent leur mise en œuvre.</p> <p>Grâce à des contrôles réguliers (comparaison des objectifs et des valeurs réelles), ils surveillent l'évolution des finances de l'entreprise. Ils prennent des mesures correctives le cas échéant.</p>	
<p>B4 Définir la stratégie et les activités de marketing</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent la stratégie marketing de leur entreprise, planifient les activités correspondantes et les mettent en œuvre.</p> <p>Le cas échéant, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent, en coopération avec des acteurs internes et externes, les nouveaux débouchés qui peuvent être conquis et les besoins de l'environnement commercial dans le contexte de la stratégie de l'entreprise. Ils établissent ou font établir un concept marketing en conséquence. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction déterminent les activités marketing à mettre en œuvre et créent les conditions requises à cet effet (ressources, moyens financiers, budgétisation, etc.). Ils planifient la mise en œuvre possible d'activités marketing et attribuent les mandats correspondants aux services et collaborateurs compétents (y compris pour la mise en œuvre, la réflexion sur la faisabilité, les coûts, etc.).</p> <p>Ils attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs et services concernés aux fins de mise en œuvre conformément à la planification. À partir des retours, des indicateurs, des données, etc., ils vérifient la mise en œuvre des activités marketing ainsi que leurs effets. Ils en tirent des conclusions.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • définissent la stratégie marketing de l'entreprise. • assurent la planification des activités de marketing à l'échelle de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de la stratégie de l'entreprise, de la stratégie marketing ou du concept marketing de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des développements du marché. • disposent de compétences leur permettant d'évaluer et de juger les nouveaux débouchés. • prônent un comportement axé sur les clients. • veillent à adapter les activités de marketing aux groupes cibles. • contrôlent la réalisation des activités de marketing et leurs effets et en déduisent les conséquences.
<p>B5 Identifier et surveiller les évolutions et les innovations du marché dans le domaine de la construction</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction gèrent les changements et nouveautés (p. ex. technologies numériques) de manière flexible et ouverte, et ils les introduisent dans l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les nouveautés, innovations, tendances et propositions de mise en œuvre auprès de leur environnement de travail (maîtres d'ouvrage, fournisseurs, sous-traitants, etc.), lors de manifestations, dans les médias ainsi qu'à l'aide de directives et de normes et identifient les opportunités qu'elles représentent pour l'entreprise. Sur la base des informations existantes et des conditions-cadres internes, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction évaluent si les innovations et les tendances du marché peuvent être intégrées dans l'entreprise, et de quelle manière.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluent l'introduction d'innovations et de nouveautés dans l'entreprise. • prennent les décisions nécessaires pour l'introduction d'innovations et de nouveautés dans l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des développements du marché et des nouveautés. • disposent de compétences leur permettant d'évaluer et de juger les tendances du marché et les nouveautés, notamment dans les domaines technique et environnemental, pour leur propre entreprise. • ont une connaissance approfondie de l'organisation des processus de changement. • ont une connaissance approfondie de l'économie d'entreprise. • surveillent les tendances durables du marché. • sont ouverts aux propositions et demandes. • veillent à une communication compréhensible.

<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction parlent des innovations avec les cadres et le cas échéant avec la direction ou le conseil d'administration. Ils décident des innovations à implémenter et prennent les décisions nécessaires pour leur introduction (ressources, budgétisation, compétences, etc.). Ils planifient l'introduction possible des tendances du marché et des innovations dans l'entreprise (information, formation, achats, etc.) et accompagnent la mise en œuvre. Ils veillent à ce que les informations et données soient échangées de manière fluide à l'échelle de l'entreprise. Ils vérifient l'introduction et les effets de l'implémentation dans l'entreprise (effets financiers et économiques, etc.), recueillent les feedback de leurs cadres et introduisent d'éventuelles mesures correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contrôlent régulièrement et en se basant sur les avantages l'introduction des innovations et leurs effets sur l'entreprise et déduisent des mesures correctives.
<p>B6 Développer et mettre en œuvre les décisions stratégiques concernant l'utilisation de technologies numériques et autres technologies d'avenir</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction prennent les décisions stratégiques dans le domaine des technologies et des possibilités numériques et les mettent en œuvre.</p> <p>Ils se tiennent informés des nouvelles technologies et des possibilités offertes par le numérique (modèles numériques, moyens auxiliaires semi-automatisés, etc.) dans le contexte de la stratégie de l'entreprise.</p> <p>Ils établissent ou font établir un concept dans ce domaine, si nécessaire en recourant à des spécialistes, en tenant compte de la rentabilité de l'utilisation des technologies numériques.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction déterminent les mesures à mettre en œuvre et créent les conditions requises à cet effet (ressources, moyens financiers, budgétisation, etc.). Ils planifient l'utilisation possible de technologies numériques et attribuent les mandats correspondants aux services et collaborateurs compétents (y compris pour la mise en œuvre, la réflexion sur la faisabilité, les coûts, etc.).</p> <p>À partir des retours, des indicateurs, des données, etc., ils vérifient l'utilisation des technologies numériques ainsi que leurs effets.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • prennent des décisions stratégiques dans le domaine des technologies numériques. • planifient la mise en œuvre des technologies numériques. • ont une connaissance approfondie des instruments de monitoring et de leur mise en œuvre. • ont une connaissance approfondie des technologies numériques et de leurs possibilités d'utilisation dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie de la réalisation de processus stratégiques. • disposent de compétences leur permettant d'évaluer et de juger les tendances du marché et les nouveautés dans le domaine numérique pour la propre entreprise. • s'engagent pour la réalisation de mesures portant sur la mise en œuvre des technologies numériques. • s'intéressent aux technologies numériques. • contrôlent la mise en œuvre des technologies numériques et de leurs effets et prennent des mesures correctives.
<p>B7 Représenter les intérêts de l'entreprise et du secteur</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction représentent les intérêts de l'entreprise dans les domaines politique et économique.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les associations professionnelles, les organisations ou les partis politiques susceptibles de représenter les intérêts de l'entreprise.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • représentent les intérêts de l'entreprise dans les domaines politique et économique. • ont une connaissance approfondie des techniques de coopération. • ont une connaissance approfondie de techniques de communication et d'argumentation convaincantes. • ont une connaissance approfondie de la mise en œuvre des activités de lobbying.

Aux fins de représentation des intérêts de l'entreprise, ils examinent l'éventualité d'une participation active à une institution ou à une association professionnelle. Au près des institutions pertinentes, ils proposent de participer activement à des associations professionnelles et autres (p. ex. dans le comité d'une association professionnelle régionale ou nationale) et agissent en tenant compte des directives de conformité.

En tant que membres d'associations professionnelles et d'organisations, ils représentent les intérêts de leur entreprise, p. ex. dans le cadre de consultations, lors d'élections, etc. Ils entretiennent des relations avec les associations professionnelles et les organisations concernées. Dans la mesure du possible, ils s'engagent activement dans les organes des associations professionnelles et des organisations.

Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction examinent périodiquement les activités des associations professionnelles et des organisations concernées pour savoir si elles sont bénéfiques pour leur entreprise. Ils en tirent des conclusions pour la représentation future des intérêts de l'entreprise.

Ils s'engagent activement en faveur de la promotion de la formation initiale et continue dans les domaines politique et économique.

- veillent aux intérêts particuliers et à l'intérêt général lors de la participation à des associations et organisations.
- s'engagent dans des activités liées à la branche.
- s'engagent activement en faveur de la promotion de la formation initiale et continue dans les domaines politique et économique.
- contrôlent de manière périodique les activités dans les associations et organisations et en déduisent les conséquences.

3.3 Domaine de compétences opérationnelles C < Diriger les collaborateurs >

Situation de travail	Critères de performance
<p>C1 Définir et mettre en œuvre une stratégie de recrutement</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction gèrent les affectations, arrivées et départs des collaborateurs compris, et définissent les directives correspondantes.</p> <p>Ils s'informent régulièrement des retraits ou départs en cours ainsi que des engagements nécessaires. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction analysent régulièrement l'évolution du marché et de la demande à l'aide de systèmes d'information et de traitement des données pertinents. Ils s'informent régulièrement des possibilités qui existent pour le recrutement de personnes.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction mènent les entretiens pour pourvoir les postes clés, le cas échéant en collaboration avec le service du personnel ou les RH. Selon les compétences organisationnelles, ils discutent des engagements et des licenciements avec la direction ou le conseil d'administration. Ils prennent les décisions d'engagement et les éventuelles mesures de développement sur la base de toutes les informations collectées. Selon le développement de l'activité et le cas échéant en accord avec le conseil d'administration, ils fixent et modifient les effectifs à court terme.</p> <p>Ils planifient l'engagement et l'introduction des nouveaux collaborateurs. Ils décident de la rémunération, des prestations sociales et de toute autre indemnité.</p> <p>Avec les cadres, ils discutent des évaluations et des qualifications des collaborateurs, et ils mènent les entretiens d'évaluation avant la fin de la période d'essai. Ils initient les adaptations nécessaires pour les profils des postes de cadres.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • gèrent les affectations, arrivées et départs des collaborateurs compris. • mènent les entretiens pour pourvoir les postes clés. • ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives à l'engagement et au licenciement de collaborateurs. • ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché du travail dans le domaine correspondant. • ont une connaissance approfondie de la communication des mesures et décisions relatives au personnel de manière claire et adaptée à chaque échelon hiérarchique. • procèdent à des échanges réguliers avec les cadres en ce qui concerne le potentiel et le développement des collaborateurs. • contrôlent le profil des postes de cadre et procèdent le cas échéant à des adaptations.
<p>C2 Informer, instruire et motiver les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise</p> <p>En tant que directeurs, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction dirigent les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise et favorisent le travail en équipe par des mesures.</p> <p>Ils informent les collaborateurs des directives, décisions et transformations importantes de l'entreprise et les incitent à les mettre en œuvre. En cas de besoin et selon la situation, ils font appel aux cadres.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent régulièrement auprès des cadres pour connaître l'état d'esprit et les besoins des collabora-</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dirigent les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise. • organisent des formations et des instructions internes. • favorisent le travail en équipe et la collégialité. • ont une connaissance approfondie des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs. • ont une connaissance approfondie d'instructions spécifiques à l'objet et axées sur la pratique. • ont une connaissance approfondie de la gestion de l'information. • ont des compétences en leadership. • ont le don de motiver leurs collaborateurs. • communiquent de façon ouverte et respectueuse.

<p>teurs. Sur la base des informations reçues, ils planifient des discussions (retours, réunions) ou des activités communes. Ils créent un cadre propice au travail en équipe et assurent des échanges réguliers entre les équipes et les cadres.</p> <p>Ils planifient suffisamment de temps pour l'information et l'instruction des collaborateurs. Lors de l'introduction de nouveaux processus de travail, procédures ou technologies, ils organisent des formations et des instructions. Ils réfléchissent aux actions, manifestations ou activités de reconnaissance susceptibles de motiver les cadres et les collaborateurs.</p> <p>Ils mettent en œuvre des mesures et des actions pour motiver les collaborateurs et ils gèrent les équipes selon les conditions.</p> <p>Ils contrôlent le climat d'entreprise à travers des discussions régulières avec les cadres, et ils analysent leur méthode et leur comportement dans les équipes. Le cas échéant, ils réfléchissent ensemble à des mesures que l'entrepreneur introduit par la suite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • veillent à une attitude crédible et congruente. • veillent à identifier dès les premiers signes la surcharge de travail et le surmenage chez leurs collaborateurs. • contrôlent le climat d'entreprise à travers des discussions régulières avec les cadres et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>C3 Promouvoir la formation initiale et continue à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction promeuvent les collaborateurs confiants et motivés en leur proposant une formation initiale et continue axée sur la pratique et conforme aux besoins de l'entreprise.</p> <p>Sur la base des propositions de leurs cadres, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les programmes ou mesures de formation initiale et continue pour les collaborateurs à promouvoir.</p> <p>Ils planifient en conséquence la formation initiale et continue des collaborateurs avec les cadres compétents. Ils fixent les périodes de formation initiale et continue en concertation avec les candidats et les instituts de formation. Ils veillent également à sensibiliser et à instruire les collaborateurs sur le thème de la durabilité de manière appropriée (utilisation des matériaux ou matériels de construction durables, méthode de construction économe en ressources, prise en compte du cycle de vie global lors de la planification du projet de construction, etc.).</p> <p>En cas de besoin, ils développent des concepts de formation et de formation continue à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction informent les cadres compétents des décisions prises en matière de formation et de formation continue pour les collaborateurs. Selon les possibilités et les besoins de l'entreprise, ils soutiennent eux-mêmes les programmes ou mesures de formation initiale et continue soumis ou introduits par les collaborateurs.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisent la formation initiale et continue de leurs collaborateurs. • développent en cas de besoin des concepts de formation initiale et continue à l'échelle de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des mesures de promotion de la formation initiale et continue dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie des techniques d'entretien dans les entretiens de développement. • ont une connaissance approfondie de l'identification des besoins de l'entreprise en compétences opérationnelles nouvelles ou supplémentaires. • mènent régulièrement des entretiens de développement et de promotion avec les cadres. • s'engagent à l'échelle de l'entreprise en vue de sensibiliser systématiquement les collaborateurs aux thèmes de la durabilité. • contrôlent, le cas échéant, du point de vue de l'entreprise les mesures de développement supplémentaires pour les collaborateurs en concertation avec les cadres compétents et prennent le cas échéant des mesures correctives.

<p>Ils vérifient le développement des compétences de leurs collaborateurs en comparant les objectifs fixés et leur réalisation, et consignent les développements correspondants. Le cas échéant, ils examinent des mesures de développement supplémentaires en concertation avec les cadres compétents. Ils discutent des développements ou des éventuelles mesures supplémentaires avec leurs subordonnés en ligne directe.</p>	
<p>C4 Créer des conditions appropriées pour la formation des apprentis au sein de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction créent les conditions pour une formation optimale correspondant au plan de formation de l'entreprise. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction décident de former ou non des apprentis dans leur entreprise formatrice. Ils s'informent sur les directives imposées aux entreprises formatrices et facilitent les adaptations en cas de besoin afin de mettre leur entreprise en conformité (p. ex. désignation des formateurs, mise à disposition des apprentis pour les cours).</p> <p>En concertation avec les services compétents, ils mettent des postes d'apprenti au concours et recrutent les candidats appropriés pour ces postes. Ils choisissent des responsables de formation au sein de leur entreprise.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction veillent à ce que les départements et cadres compétents soient informés des exigences imposées à la formation des apprentis, des aspects juridiques et des prescriptions relatives à la formation.</p> <p>Ils délèguent l'organisation et la réalisation de la formation des apprentis aux collaborateurs et services compétents. Ils garantissent les ressources nécessaires (financières, personnelles, mesures internes) et s'engagent en faveur de la promotion des capacités des apprentis au sein de l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction vérifient auprès des collaborateurs et services compétents si le plan de formation de l'entreprise est régulièrement contrôlé et si des adaptations y sont effectuées selon le résultat du contrôle. Dans la mesure du possible, ils participent à ces travaux de façon directe. Ils vérifient le développement des apprentis sur la base des retours des collaborateurs et départements compétents ou par un contact direct avec les apprentis. En cas de besoin, ils créent les conditions pour que des mesures de soutien supplémentaires soient prises en faveur des apprentis.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • créent des conditions-cadres appropriées pour le recrutement et la formation des apprentis au sein de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des directives réglant la formation des apprentis en entreprise. • ont une connaissance approfondie des plans de formation. • montrent le plaisir et la motivation que leur procurent la formation et le contact avec les apprentis. • s'engagent en faveur de la promotion des capacités des apprentis au sein de l'entreprise. • analysent de manière systématique le développement des apprentis et prennent les mesures de soutien nécessaires le cas échéant. • contrôlent régulièrement les programmes de formation de l'entreprise à l'intention des apprenants et apprentis et prennent des mesures correctives.

3.4 Domaine de compétences opérationnelles D < Gérer la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise >

Situation de travail	Critères de performance
<p>D1 Définir un concept pour la communication ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction communiquent et coopèrent avec leurs collaborateurs et des parties prenantes externes.</p> <p>Ils définissent des concepts pour la communication ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir à l'échelle de l'entreprise et fixent des règles pour la collaboration et la coopération avec les collaborateurs de l'entreprise. Ils coordonnent et optimisent les processus de travail avec tous les services internes.</p> <p>Ils communiquent avec tous les collaborateurs en tenant compte de la personne et de la situation. Ils coordonnent les travaux avec tous les services internes et externes concernés et informent les équipes en conséquence. Ils interviennent de manière rapide et appropriée en cas de nécessité. Ils coordonnent les travaux avec les autres personnes impliquées et informent leurs groupes et équipes en conséquence. Ils interviennent de manière rapide et appropriée en cas de nécessité. En cas d'événement extrême, ils assurent la communication interne et externe.</p> <p>Ils vérifient régulièrement les flux d'information dans leur entreprise ainsi que les concepts de communication et la gestion interne du savoir, et ils introduisent des mesures d'optimisation le cas échéant.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • définissent des concepts internes pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication en entreprise avec les parties prenantes externes. • communiquent avec toutes les parties prenantes au projet ainsi qu'en externe. • ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet. • ont une connaissance approfondie de la gestion du savoir et de l'information. • ont une connaissance approfondie des différentes techniques de communication et de leur mise en œuvre judicieuse en fonction de l'échelon hiérarchique. • optent pour une communication détaillée, claire et adaptée à la situation. • veillent à adopter un style de conduite et de communication cohérent et adapté à la situation. • s'engagent pour le respect des concepts à l'échelle de l'entreprise. • tirent systématiquement et régulièrement des enseignements du flux d'information dans l'entreprise et avec des parties prenantes externes et en déduisent les conséquences. • contrôlent le respect des directives internes et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>D2 Favoriser l'esprit d'équipe au niveau de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent les mesures destinées à promouvoir l'esprit d'équipe au sein de l'entreprise. Ils agissent en équipe en adoptant une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique.</p> <p>Ils respectent les manières et les règles de comportement spécifiques à l'entreprise et les appliquent dans leur travail (p. ex. proposer du soutien et de l'aide, concertation et coordination ciblées, utiliser un langage approprié, intervention en cas d'échec, fêter ensemble les succès, respecter les accords, etc.).</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction favorisent l'esprit d'équipe à l'échelle de l'entreprise en prenant les mesures correspondantes. Ils entretiennent le contact avec leurs collaborateurs. Ils sont attentifs aux problèmes de leurs collaborateurs et les aident à trouver une solution constructive.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisent l'esprit d'équipe à l'échelle de l'entreprise. • agissent en équipe avec une compétence technique, une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique. • ont une connaissance approfondie des manières et des codes de conduite du secteur de la construction. • promeuvent la collaboration au sein de l'équipe. • communiquent systématiquement de manière respectueuse. • réfléchissent à leurs manières et leur attitude et en déduisent les conséquences.

<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction évaluent régulièrement les mesures destinées à promouvoir l'esprit d'équipe et en tirent des conclusions. Sur la base des réactions des collaborateurs, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction vérifient s'ils appliquent eux-mêmes les manières et les règles de comportement communément admises. Si ce n'est pas le cas, ils prennent la résolution de modifier à l'avenir leurs manières et leur comportement. En cas de besoin, ils s'adressent à leurs collaborateurs afin de clarifier les questions en suspens.</p>	
<p>D3 Aborder les conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise et intervenir</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction veillent à identifier les conflits suffisamment tôt. Ils traitent les conflits de manière constructive et introduisent les mesures nécessaires. En cas de conflit, ils interviennent en dernier recours pour les conducteurs de travaux.</p> <p>Lorsqu'un conflit se profile, ils interrogent les personnes concernées sur son élément déclencheur et sur ses raisons profondes.</p> <p>Ils réfléchissent aux solutions et mesures adaptées à la situation ainsi qu'à leurs conséquences. Ils planifient la discussion avec les personnes concernées. Ils se préparent aux débats conflictuels de manière rigoureuse afin d'être en mesure de répondre aux arguments des deux parties.</p> <p>Ils mènent la discussion, exhortent les parties au conflit à exposer leurs revendications et les examinent. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction déterminent les prochaines étapes de la discussion.</p> <p>Ils réfléchissent régulièrement aux situations de conflit, y compris leur propre comportement, et en déduisent des mesures pour l'entreprise et eux-mêmes.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • interviennent en cas de conflits internes dans l'entreprise. • abordent les conflits avec les parties prenantes externes. • mènent des entretiens avec les parties au conflit. • ont de bonnes compétences de coaching. • ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions. • veillent à conserver systématiquement une attitude constructive. • veillent à toujours conserver leur neutralité et leur impartialité. • interviennent immédiatement en cas de mobbing et en informent les supérieurs hiérarchiques. • interviennent à un stade précoce du conflit et s'adressent aux parties au conflit. • évaluent de manière réaliste les situations recelant des conflits dans l'entreprise et avec les parties prenantes externes et prennent les mesures nécessaires du point de vue de l'entreprise. • tirent des enseignements de leur résolution des conflits et de leur propre comportement, et en déduisent des mesures pour l'avenir.
<p>D4 Accompagner les clients et les autres parties prenantes dans les processus décisionnels</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction conseillent les clients et les autres parties prenantes (architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, etc.) pour les questions économiques, techniques et écologiques concernant chaque projet de construction. En cas de besoin, ils les renvoient vers des spécialistes.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction sont le principal interlocuteur du client pour la fourniture de conseils pendant la phase de l'offre ou lors des projets en cours. Ils s'informent sur les besoins des clients et des autres parties prenantes par un contact direct. Ils élaborent ensuite diverses variantes correspondant aux besoins des clients ou attribuent les mandats correspondants aux services compétents. Pour les grands projets en cours, ils soutiennent le conseil à la clientèle en élaborant différentes variantes d'entreprise et en les présentant aux parties prenantes. Ils soutiennent les services compétents dans le processus de conseil en intervenant</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • conseillent et accompagnent les clients et les autres parties prenantes à travers les processus de décision tout au long des projets. • ont une connaissance approfondie des questions économiques et écologiques dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie des techniques de questionnement efficaces. • ont une connaissance approfondie de l'analyse des besoins. • ont une connaissance approfondie des méthodes de conseil axées sur les clients. • ont une connaissance approfondie des prestations convenues. • veillent à expliquer de manière compréhensible et orientée sur le groupe cible les solutions et propositions.

<p>lors des situations complexes. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction accompagnent les parties prenantes à travers les processus de décision. En cas de problèmes, ils élaborent des solutions qui tiennent compte des besoins des clients et des intérêts de l'entreprise.</p> <p>Ils s'informent régulièrement auprès des parties prenantes s'ils sont satisfaits de l'état d'avancement des travaux. Ils analysent les réactions des parties prenantes et les transmettent aux spécialistes concernés le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contrôlent les prestations à fournir et prennent des mesures correctives le cas échéant. • analysent les réactions des clients et en tirent systématiquement les conséquences.
<p>D5 Négocier avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction mènent des négociations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants à l'échelle de l'entreprise (p. ex. dans le cadre de l'acquisition ou de l'achat de matériel d'exploitation et de construction).</p> <p>Ils s'informent sur les conditions-cadres de la négociation afin de pouvoir mener les négociations selon les principes de base de l'entreprise. Ils clarifient les intérêts de l'entreprise et les résultats des négociations passées dont ils pourraient éventuellement s'inspirer.</p> <p>Ils planifient les négociations en tenant compte des conditions-cadres (règles du jeu du marché, dispositions relatives au calcul des offres, exigences spécifiques à l'objet, etc.).</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction mènent les négociations dans le cadre de leurs possibilités et impliquent les spécialistes concernés en cas de besoin (conducteur de travaux, juristes, achats, etc.). Ils consignent le résultat des négociations ou garantissent sa consignation par des mesures appropriées. Ils transmettent le résultat des négociations aux services concernés de l'entreprise.</p> <p>À la fin d'une négociation, ils évaluent le déroulement et le résultat des négociations en collaboration avec les services impliqués (en particulier les résultats des négociations réussies, les raisons justifiant d'éventuelles différences, leur propre comportement, etc.) et ils en tirent des conclusions ou les conséquences (p. ex. changement de fournisseur, etc.) pour les futures négociations.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mènent les négociations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants. • ont une connaissance approfondie des besoins en matériel et des travaux nécessaires pour un projet de construction. • ont une connaissance approfondie des fournisseurs et sous-traitants adéquats pour externaliser des travaux. • ont une connaissance approfondie des techniques de négociation. • donnent une impression d'honnêteté et de respect de l'éthique lors des négociations et y visent des situations gagnant-gagnant. • tirent des enseignements du déroulement et du résultat des négociations et en déduisent les conséquences.
<p>D6 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction communiquent de manière convaincante auprès des collaborateurs, des clients et des fournisseurs.</p> <p>Ils s'informent de la situation initiale eu égard à l'attitude communicative et construisent leur argumentation de manière claire et rigoureuse. Pour cela, ils recueillent les propositions des collaborateurs ou collègues de la branche.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquent de manière claire et convaincante avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs. • ont une connaissance approfondie des techniques de communication convaincantes et de leur mise en œuvre. • ont une connaissance approfondie des différentes techniques d'entretien.

Ils communiquent avec tous leurs interlocuteurs en tenant compte de la spécialité, de la personne et de la situation, et cherchent à les motiver par leur attitude.

Ils argumentent de manière compétente, ouverte et honnête. Pour la recherche de solutions, ils présentent aussi bien les avantages que les inconvénients des diverses propositions. En cas d'objections, ils font preuve de compréhension et tiennent compte de celles-ci pour la suite de la discussion.

Ils analysent leur technique de discussion et leur comportement au contact des collaborateurs, des clients et des fournisseurs, et ils vérifient leur attitude et leur communication par des discussions régulières avec les cadres. Le cas échéant, ils examinent les mesures susceptibles de développer leurs capacités de communication.

- veillent, lors de leurs allocutions, à respecter les règles et pratiques propres à l'entreprise.
- veillent à avoir une présentation soignée.
- ont le don de motiver leurs collaborateurs par leur façon de communiquer et leur attitude.
- réfléchissent régulièrement à leur style de communication et leur attitude vis-à-vis des collaborateurs, clients et fournisseurs et en tirent des conséquences.

3.5 Domaine de compétences opérationnelles E < Garantir les activités d'acquisition >

Situation de travail	Critères de performance
<p>E1 Veiller activement à l'utilisation, l'entretien et l'extension des réseaux en axant la priorité sur les exigences opérationnelles</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction utilisent les réseaux comme un élément important de l'activité pour l'échange d'expériences et l'acquisition de clients.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent continuellement des possibilités de rencontre (p. ex. journées spécialisées, activités de l'association professionnelle, manifestations locales du secteur de la construction, événements clients, réunions politiques locales).</p> <p>Ils planifient la participation active aux réseaux et aux réunions, manifestations et activités de l'association professionnelle ainsi qu'aux rencontres informelles.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction utilisent les réseaux et leur environnement pour les contacts et les personnes clés. Au près des maîtres d'ouvrage et des planificateurs, ils s'informent de leurs besoins et de leurs intentions.</p> <p>De temps en temps, ils vérifient si la participation à des organisations, associations professionnelles et autres réseaux leur est utile ou leur apporte des avantages, et ils en tirent leurs propres conclusions. Ils consultent leurs cadres pour décider du renouvellement éventuel de leur réseau en adhérant à d'autres associations.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisent leurs réseaux pour l'échange d'expériences et l'acquisition de clients. • ont une connaissance approfondie des organisations, associations professionnelles et personnes présentes sur le marché. • disposent de compétences leur permettant d'entamer et de mener des entretiens qualifiés. • donnent une impression d'ouverture, de compétence et de sociabilité. • veillent à faire régulièrement du réseautage avec leurs contacts. • analysent des informations provenant de différentes sources et en déduisent des mesures adéquates.
<p>E2 Définir des mesures d'acquisition et acquérir de nouveaux clients</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction établissent des contacts clients et les entretiennent.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent sur les clients qui correspondent à l'offre et élaborent des stratégies d'acquisition pour attirer leur attention, p. ex. avec de la publicité, des sites Internet, des événements, des journées spécialisées, des réseaux sociaux ou des contacts personnels. Ils observent le marché des futurs ouvrages et se procurent les informations nécessaires à cet effet. Ils s'informent à l'aide des ressources internes (p. ex. la comptabilité) sur les bases de calcul de l'entreprise.</p> <p>Ils déterminent la stratégie et les moyens pour contacter des clients ou traiter des segments de clientèle. Ils définissent le poste budgétaire correspondant.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction évaluent les opportunités et les risques liés à la stratégie d'acquisition.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborent des stratégies d'acquisition et de marketing et procèdent à l'acquisition de clients. • évaluent les opportunités et les risques liés aux stratégies d'acquisition et de marketing. • ont une connaissance approfondie du marketing et de la stratégie. • ont une connaissance approfondie du marché. • ont des connaissances approfondies du schéma de calcul des coûts et de la comptabilité d'entreprise et financière. • disposent d'informations et de connaissances approfondies concernant les concurrents, les clients clés et les clients réguliers. • ont une connaissance approfondie de la compétence clé et des possibilités de leur propre entreprise. • donnent une impression d'ouverture, de compétence et de sociabilité. • analysent les retours et les demandes de clients et en tirent des conséquences.

<p>Ils chargent les services compétents de l'entreprise d'élaborer la stratégie d'acquisition. Ils prennent contact avec les grands clients en cas de besoin.</p> <p>Ils analysent les retours et les demandes des clients, et ils chargent les services compétents de l'entreprise de vérifier la stratégie d'acquisition. Ils traitent les retours des clients ou les transmettent aux services et collaborateurs compétents (p. ex. supérieur, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> analysent en permanence le marché en ce qui concerne les futurs projets de construction et en tirent des conséquences.
<p>E3 Diriger le processus d'offre</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction dirigent le processus d'offre à partir des bases de calcul en déterminant les offres qui doivent être proposées pour quelles offres et dans quelles conditions.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction se tiennent informés de la situation du marché (concurrents, fournisseurs et débouchés) et clarifient la situation économique de l'entreprise (finances, ressources, capacités des collaborateurs, projets de construction en cours). Ils s'informent sur les produits et les alternatives ainsi que sur les fournisseurs potentiels et leurs conditions de livraison. Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et identifient les opportunités qu'elles représentent ainsi que les avantages et les inconvénients pour leur entreprise.</p> <p>Sur la base de ces informations, ils estiment les chances et les risques d'un nouveau mandat en déterminant si le mandat est bénéfique pour l'entreprise à court ou à long terme, si l'entreprise peut l'exécuter toute seule (p. ex. participation à des consortiums) et si le mandat s'inscrit dans la stratégie générale de l'entreprise (p. ex. développement du portefeuille). Lorsqu'un projet de construction convient à une entreprise, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction introduisent le processus d'offre. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent des directives pour l'établissement de l'offre, en fonction de l'analyse des chances et des risques, des accords avec le client, de la conformité (compliance) et des conditions de livraison.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction prennent en compte l'utilisation des nouvelles technologies numériques dans leurs devis basés sur les modèles numériques (BIM, etc.). De même, ils prennent en compte le développement durable et se renseignent pour savoir s'il est pertinent d'utiliser des matériaux multifonctionnels et intelligents (coûts, temps, durabilité, valeur ajoutée pour le client, etc.).</p> <p>Avec le calculateur, ils fixent les prix pour l'offre. Ils mènent des réflexions stratégiques sur la tarification en fonction des coûts calculés. Ils préparent les composants et positions pour l'offre avec des outils numériques et d'autres moyens auxiliaires, et ils planifient les ressources nécessaires pour l'établissement de l'offre dans les délais. Ils chargent le service compétent d'établir l'offre.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> définissent les bases de calcul de l'entreprise. dirigent le processus d'offre. ont une connaissance approfondie de la situation du marché et de la situation de leur propre entreprise. ont une connaissance approfondie du cahier des charges y compris des différentes estimations de coûts. ont une connaissance approfondie de l'élaboration d'offres en se basant sur l'analyse des risques et des opportunités, des accords avec les clients et des conditions de livraison. ont une connaissance approfondie des différentes techniques de négociation et maîtrisent leur utilisation. ont une connaissance approfondie des modèles numériques (BIM, etc.) et de leurs possibilités. veillent à la transparence et à la compréhensibilité des offres. participent activement aux réunions de chantier avec les clients. vérifient la plausibilité des données des modèles numériques dans les devis et prennent des mesures correctives le cas échéant. analysent les opportunités et les risques que présentent de nouveaux ordres pour leur entreprise et prennent des mesures. vérifient les offres établies et prennent le cas échéant des mesures correctives. vérifient les offres rejetées et prennent le cas échéant des mesures correctives.

<p>Ils vérifient si l'offre établie est complète et plausible. Ils clarifient les autorisations de signature en interne et transmettent l'offre au client dans les délais. Ils répondent aux demandes du client. Pour les négociations ultérieures qui concernent les conditions, ils définissent des limites minimales.</p> <p>Après la réception de l'offre par les personnes concernées, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction vérifient si l'offre correspond aux souhaits du client et si elle est correcte et compréhensible. Ils s'informent continuellement du traitement de l'offre auprès du client et mènent les négociations nécessaires.</p> <p>Ils vérifient les offres rejetées et prennent le cas échéant des mesures correctives.</p>	
<p>E4 Assurer la remise des documents établis pour le calcul des coûts</p> <p>À partir des bases de planification, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction assurent la conception du projet de construction.</p> <p>Ils utilisent des plans dans la phase de calcul d'un projet afin d'élaborer différentes variantes pour le processus d'exécution des travaux. Ils prévoient suffisamment de temps pour étudier les plans. Ils discutent des différentes variantes avec le conducteur de travaux et optent ensuite pour l'une des variantes de réalisation du projet.</p> <p>Ils prennent en compte les plans et les exigences pour planifier les phases d'exécution des travaux et l'utilisation des ressources importantes.</p> <p>Ils discutent des plans et des tâches complexes avec le conducteur de travaux. Ils abordent les opportunités et les risques ainsi que la détermination des prix lors de la remise du projet. Ils remettent les bases de calcul au conducteur de travaux.</p> <p>En cas de retards de livraison, ils soutiennent les collaborateurs compétents dans leur relation avec les fournisseurs et avec les représentants du maître d'ouvrage. Ils sont disponibles pour répondre aux questions.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient les phases de travaux et l'utilisation des ressources en s'appuyant sur les bases de planification. • ont une connaissance approfondie de la planification de projets de construction. • impliquent le conducteur de travaux, d'autres spécialistes et des entreprises tierces lors de la planification et de la réalisation de projets complexes. • soutiennent en cas de retards de livraison le conducteur de travaux dans sa relation avec les parties prenantes externes. • veillent à ce que l'intégralité du projet soit transmis au conducteur de travaux (y compris bases de calcul et mention des opportunités et des risques).

3.6 Domaine de compétences opérationnelles F < Assurer et développer la préparation et l'exécution des travaux >

Situation de travail	Critères de performance
<p>F1 Assurer le respect de l'ensemble des dispositions et exigences de qualité dans le cadre de projets de construction à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction organisent leur entreprise de manière à ce que les lois et les normes concernant les exigences de construction et les prescriptions de sécurité au travail et de protection de la santé et de l'environnement soient respectées et que des mesures correspondantes soient mises en œuvre. Ils veillent à ce que les exigences de qualité puissent être respectées.</p> <p>Ils s'informent des lois, prescriptions et normes en vigueur à l'aide des documents nécessaires (lois, prescriptions, ordonnances, documentations internes, etc.) et, auprès de leurs cadres, des conditions particulières relatives aux chantiers.</p> <p>Ils définissent des exigences de qualité et en déduisent des indicateurs à l'aide desquels il est possible de vérifier si ces exigences sont remplies.</p> <p>Ils sont les principaux responsables de l'application des lois, prescriptions et normes de construction à l'échelle de l'entreprise. Ils organisent leur entreprise et les ressources nécessaires de manière à garantir leur application. Ils planifient et établissent des offres permettant de réaliser des travaux en respectant les lois, prescriptions et normes de construction.</p> <p>Pour tous les projets de construction, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction mettent en œuvre un système de gestion des risques de façon systématique.</p> <p>En cas de non-respect, ils le signalent aux parties prenantes et recherchent des solutions constructives en concertation avec elles. En cas de besoin, ils ordonnent les mesures correctives nécessaires, directement ou après concertation avec leurs cadres. Dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, ils analysent les événements particuliers, les presque-accidents et les accidents, et prennent des mesures correctives. Dans ce domaine également, ils prennent des mesures pour améliorer les indicateurs de prime.</p> <p>Pendant l'exécution des travaux, ils effectuent des contrôles qualité (sur les chantiers et dans les autres services de l'entreprise) ou attribuent les mandats correspondants à leurs collaborateurs. À partir du concept d'exécution des travaux, ils contrôlent ces analyses régulièrement et comparent la situation réelle et les objectifs visés. Ils analy-</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent le respect des lois, prescriptions et normes de construction et la réalisation des objectifs de qualité dans l'entreprise et sur les chantiers en mettant en place des consignes et des mesures d'ordre organisationnel. • mettent systématiquement en œuvre une gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. • définissent les objectifs, conditions-cadres, ressources et mesures relatifs à l'organisation et à la mise en œuvre de la sécurité au travail et à la protection de la santé dans l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des lois, des prescriptions et des normes de construction en vigueur. • ont une connaissance approfondie des normes et standards de qualité ainsi que de la gestion de la qualité dans la construction. • ont une connaissance approfondie des prescriptions en vigueur relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • ont une connaissance pratique des techniques de controlling. • s'engagent systématiquement pour le respect des lois, prescriptions, normes de construction et standards de qualité. • promeuvent le sens de la qualité et une culture positive de l'erreur à l'échelle de l'entreprise. • assurent le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • assurent le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement à l'échelle de l'entreprise. • mettent à profit les nouvelles possibilités et technologies pour optimiser les processus dans l'entreprise. • communiquent de manière appropriée et compétente en cas d'incident avec les organes compétents. • analysent les événements particuliers, les presque-accidents et les accidents, et prennent des mesures correctives. • contrôlent pendant l'exécution des travaux si les lois, prescriptions et normes de construction sont respectées et prennent des mesures correctives le cas échéant. • contrôlent les contrats d'entreprises, cahiers des charges et autres documents avant le début des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>sent la rentabilité et la pertinence de l'exécution des travaux et des processus de travail et discutent avec le collaborateur compétent des mesures correctives à mettre en œuvre et décident de leur introduction. Ils en déduisent les conséquences pour l'entreprise et les mandats à venir et décident de leur introduction. Ils déduisent des écarts en termes de qualité les besoins de formation interne et les mesures correspondantes. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction utilisent les technologies numériques et optimisent les processus d'entreprise à partir d'analyses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contrôlent la qualité d'exécution des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant. • contrôlent le respect des objectifs et équipements de sécurité et prennent des mesures correctives le cas échéant. • analysent la rentabilité et la pertinence de l'exécution des travaux et des processus de travail et en déduisent les conséquences.
<p>F2 Assurer le respect du droit des contrats dans le cadre de projets de construction à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction veillent à ce que les droits et obligations contractuellement fixés ainsi que les règles de conformité soient respectés à l'échelle de l'entreprise, du département ou du service lors de l'exécution des mandats et des tâches.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent au cas par cas des droits et obligations contractuels qui sont ceux d'une entreprise de construction.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent les mesures qui doivent être prises dans leur entreprise afin que les droits contractuels puissent être respectés et ne soient pas violés.</p> <p>En collaboration avec des services internes et externes (p. ex. des juristes), ils attribuent le cas échéant des tâches, des compétences et des responsabilités en lien avec les violations (présumées) des contrats. Dans les cas qui leur sont soumis par les collaborateurs compétents, ils évaluent s'il y a ou non violation des droits et obligations prévus dans le contrat. Dans les cas complexes, ils recourent à des juristes et à des spécialistes.</p> <p>Lorsqu'une violation du contrat est constatée, ils appliquent, au besoin avec une assistance juridique, les étapes suivantes et prennent les mesures nécessaires (recours à une procédure judiciaire, conduite des négociations en vue d'un arrangement extrajudiciaire, etc.). Ils tirent des enseignements des cas juridiques traités, et ils les utilisent ensuite pour leur entreprise et pour les projets ultérieurs.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent le respect des conditions contractuelles et des règles de conformité en mettant en place des consignes et mesures d'ordre organisationnel. • ont une connaissance approfondie des différents types de contrats dans le cadre desquels l'entreprise travaille. • disposent de connaissances approfondies pour prendre par déduction les mesures et dispositions requises pour garantir le respect des droits et obligations contractuels dans l'entreprise. • ont des connaissances de base dans le domaine juridique en ce qui concerne les violations de contrats. • connaissent leurs propres limites en ce qui concerne les questions contractuelles. • ont recours, le cas échéant, à des juristes et des experts en cas de violations de contrats. • analysent des cas juridiques traités et en déduisent des enseignements et des mesures correctives.
<p>F3 Soutenir et optimiser les concepts d'exécution de projets de construction complexes</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction soutiennent leurs cadres lors de la création de concepts d'exécution des travaux pour les projets de construction complexes.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent leurs cadres lors de l'élaboration de concepts d'exécution des travaux pour les projets complexes et dans le cadre de l'élimination et du recyclage des déchets dans les travaux de démolition et d'excavation. • ont une connaissance approfondie des conditions-cadres du mandat et du cahier des charges. • ont une connaissance approfondie des processus d'exécution et de leurs répercussions sur la rentabilité.

<p>Ils clarifient les dispositions du contrat d'entreprise sur la base des plans et documents de construction ainsi que les mesures spécifiques au chantier (sécurité au travail et protection de l'environnement).</p> <p>Avec le conducteur de travaux et les services compétents, ils élaborent le concept d'exécution des travaux pour la réalisation du projet de construction. Ils examinent la faisabilité d'éventuelles variantes et choisissent ensuite une variante. Ils déterminent des ressources internes et éventuellement externes.</p> <p>Lors de l'élaboration des concepts, ils conseillent le conducteur de travaux et fixent les conditions-cadres. Ils examinent les concepts créés eu égard à leur faisabilité et prennent les mesures nécessaires en cas de retards prévisibles (p. ex. libération de ressources supplémentaires).</p> <p>Ils vérifient régulièrement si le concept d'exécution des travaux peut être optimisé grâce à la création de synergies transversales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ont une connaissance approfondie de l'organisation de différents projets généraux. • veillent à l'application de solutions à court terme quant à l'affectation de ressources, le cas échéant. • veillent à des solutions durables dans les projets de construction (efficacité des ressources, construction circulaire). • vérifient régulièrement si les concepts d'exécution des travaux peuvent être optimisés grâce aux synergies transversales et prennent des mesures.
<p>F4 Attribuer les tâches à exécuter aux différents services compétents</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction attribuent des mandats aux cadres pour la planification, la mise en œuvre et le contrôle des travaux à effectuer. Ils déterminent l'affectation des cadres de la construction. Ils confient les tâches économiques aux responsables des services spécialisés et aux chefs des départements.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction s'informent (lors de séances avec les cadres, par une concertation directe, etc.) des capacités des collaborateurs à l'échelle de l'entreprise (mandats, cadres, collaborateurs). Ils doivent avoir à tout moment une vue d'ensemble des capacités de tous les collaborateurs de l'entreprise sur le long terme afin de pouvoir garantir leur occupation grâce à l'acquisition et à l'attribution de mandats.</p> <p>Avec les cadres supérieurs, ils réfléchissent à l'affectation des conducteurs de travaux et des contremaîtres sur les chantiers en tenant compte des ressources de l'entreprise. Ils décident éventuellement d'augmenter ou de réduire les effectifs sur les chantiers en collaboration avec le conducteur de travaux compétent.</p> <p>Ils affectent les équipes sur les chantiers en fonction de leur nombre, leur qualification, des exigences et des délais, et ils ordonnent l'introduction des mesures correspondantes.</p> <p>Ils réalisent la planification des ressources à long terme et à l'échelle de l'entreprise. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction attribuent des mandats à leurs cadres et leur mettent à disposition les bases contractuelles et techniques nécessaires. Ils discutent des objectifs et attribuent les compétences nécessaires. Ils surveillent l'exécution des mandats et des travaux du point de vue de la qualité, de la</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • attribuent des tâches et des mandats aux cadres et services spécialisés compétents. • déterminent l'affectation des cadres de la construction et affectent les équipes sur les chantiers. • ont une connaissance approfondie des processus de travail sur les chantiers et de la planification des collaborateurs. • ont une connaissance approfondie des compétences, des qualifications et des aptitudes de leurs cadres. • ont une connaissance approfondie de l'économie d'entreprise et de l'organisation. • s'engagent pour assurer un développement continu de l'activité. • veillent à établir les bonnes priorités lors de l'affectation des collaborateurs. • réagissent en souplesse face à un manque de collaborateurs. • contrôlent l'exécution des travaux ou du mandat, la gestion du temps, les objectifs et la planification du personnel à l'échelle de l'entreprise et prennent des mesures correctives.

<p>quantité, de la planification du personnel et de la gestion du temps. Ils vérifient la réalisation des objectifs à l'échelle de l'entreprise. Ils apportent rapidement les corrections nécessaires.</p>	
<p>F5 Assurer le suivi des travaux et la gestion des projets à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction assurent le suivi technique des travaux et la gestion économique des projets affectés aux collaborateurs à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>Lors de réunions internes, de concertations directes avec les collaborateurs compétents ou à l'aide des bases et documents existants, ils s'informent de l'état d'avancement de l'exécution des travaux et des projets.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction définissent les objectifs des projets de construction de l'entreprise et planifient leur réalisation en tenant compte de la stratégie de l'entreprise, des ressources et des moyens financiers.</p> <p>Ils attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs compétents (y compris la mise à disposition des informations pertinentes pendant la réalisation du projet).</p> <p>À l'aide des systèmes internes ou des retours des collaborateurs compétents, ils veillent à conserver une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux et de l'évolution des projets. Ils échangent régulièrement avec les conducteurs de travaux compétents. Ils décident des ajouts, modifications et mesures nécessaires, et ils attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs et aux conducteurs de travaux compétents.</p> <p>Ils mettent en place un système de contrôle et vérifient, à l'aide des documents de contrôle, si les mesures introduites contribuent à la réalisation des objectifs fixés en termes de délais, de réalisation technique et de rentabilité. En cas de besoin, ils apportent les corrections nécessaires et ils s'informent de la mise en œuvre des mesures correctives et de leur efficacité auprès des collaborateurs compétents. À la fin du projet, ils dressent un bilan du déroulement du projet. Pour les projets à venir, ils tirent des enseignements du projet terminé, le cas échéant avec les cadres.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurent l'exécution techniquement correcte et économiquement rentable des travaux et projets. • ont une connaissance approfondie des bases du projet. • ont une connaissance approfondie des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés. • ont une connaissance approfondie des possibilités de promouvoir le sens de la qualité dans l'exécution des travaux. • ont une connaissance approfondie de la gestion de projet. • veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. • veillent à l'orientation sur les objectifs et les coûts. • contrôlent les mesures prises et prennent, le cas échéant, des mesures correctives. • tirent systématiquement des enseignements du déroulement des projets et travaux et en déduisent les conséquences en concertation avec les cadres.
<p>F6 Développer le reporting à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction vérifient régulièrement le reporting à l'aide des standards existants. Par des contrôles, ils veillent à sa mise en œuvre transparente et compréhensible. Ils contrôlent et consignent les vérifications qu'ils exigent eu égard aux décomptes à établir.</p> <p>Ils examinent la possibilité d'utiliser et d'introduire des moyens auxiliaires afin de simplifier les processus (supports numériques, etc.).</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • pilotent le système de reporting de manière exhaustive et en tenant compte des objectifs. • ont une connaissance approfondie des systèmes de documentation, de décompte et de reporting de l'entreprise. • ont une connaissance approfondie des prescriptions standard pour le reporting. • ont une connaissance approfondie des dispositions légales du système de reporting. • ont une connaissance pratique de l'utilisation des vérifications spéciales exigées.

<p>Ils s'informent auprès des services et des cadres compétents (p. ex. comptabilité, gestion du personnel/RH) des vérifications spéciales qu'ils exigent (type de décompte, type de mandat, contrat d'entreprise, etc.) ainsi que du volume et de la qualité des documents exigés.</p> <p>Ils planifient la réalisation des vérifications spéciales exigées et demandent les données et documents nécessaires auprès des services compétents.</p> <p>Ils contrôlent la transparence et la compréhensibilité des rapports et des documents. Ils réalisent des vérifications spéciales.</p> <p>En collaboration avec les services et les cadres compétents, ils contrôlent le reporting de l'entreprise de façon périodique et vérifient si celui-ci ne pourrait pas être plus efficace en utilisant de nouvelles technologies et des outils modernes (p. ex. modèles numériques comme le BIM, programmes, tablettes, etc.). Selon le résultat, ils introduisent des mesures en faveur du développement du reporting.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sont ouverts aux nouvelles technologies. • respectent toujours les délais dans le domaine du reporting. • contrôlent régulièrement le système de reporting du point de vue de la transparence, de la traçabilité et des possibilités d'optimisation et en déduisent les conséquences.
<p>F7 Concevoir des projets de construction basés sur des modèles numériques (BIM, etc.)</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction planifient des projets de construction à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et fournissent des conseils à toutes les personnes impliquées.</p> <p>À partir des données, informations et bases de planification issues de modèles numériques (BIM, etc.), les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction assurent la conception du projet de construction.</p> <p>Ils utilisent les modèles numériques (BIM, etc.) dans la phase de démarrage d'un projet afin d'élaborer différentes variantes pour le déroulement des travaux. Ils prévoient suffisamment de temps pour simuler des processus de construction complexes à l'aide d'un modèle numérique et en déduire les processus optimaux. Ils discutent des différentes variantes avec le directeur des travaux et optent ensuite pour l'une des variantes de réalisation du projet.</p> <p>En s'appuyant sur des modèles numériques (BIM, etc.), ils font des propositions pour intégrer le développement durable au projet de construction. Ils présentent le développement durable comme une méthode de construction alternative et montrent ses avantages et ses inconvénients. Ils étudient avec les architectes, les planificateurs, etc. la faisabilité des variantes proposées. Ils prennent en compte les plans et les exigences pour planifier, à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) les phases d'exécution des travaux et l'utilisation des ressources importantes, le cas échéant avec le conducteur de travaux et d'autres services compétents. Ils fixent les délais de livraison. Ils tiennent également compte sur le long terme de la durabilité et de l'économie d'un projet de construction.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient le projet de construction à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.). • conseillent toutes les parties prenantes dans la planification/modélisation des projets de construction par le biais de modèles numériques (BIM, etc.). • ont une connaissance approfondie des modèles numériques (BIM, etc.) et des données issues de ces modèles. • ont une connaissance approfondie de la réalisation de la planification avec des modèles numériques (BIM, etc.). • s'engagent pour l'utilisation de données numériques. • s'intéressent aux modèles numériques (BIM, etc.) et leur utilisation. • veillent à une planification économique du projet. • veillent au potentiel des modèles numériques (BIM, etc.) pour améliorer l'efficacité des ressources pendant l'exécution des travaux et à l'amélioration de la durabilité écologique. • contrôlent le procès de planification à l'aide de modèles numériques (BIM, etc.) et prennent des mesures correctives le cas échéant. • contrôlent régulièrement les données et informations numériques et prennent des mesures correctives.

Ils discutent des tâches complexes avec le conducteur de travaux. En cas de retards de livraison, ils soutiennent le conducteur de travaux dans sa relation avec les fournisseurs et avec les représentants du maître d'ouvrage. Ils sont disponibles pour répondre aux questions.

Ils contrôlent le processus de planification de la construction avec des modèles numériques (BIM, etc.) et garantissent la plausibilité des données et informations. Au besoin, ils apportent les corrections nécessaires et aident les services compétents à rectifier la planification à l'aide de la modélisation numérique.

3.7 Domaine de compétences opérationnelles G < Agir en tant qu'entrepreneur et adopter une attitude convaincante dans l'environnement professionnel >

Situation de travail	Critères de performance
<p>G1 Agir en tant qu'entrepreneur</p> <p>Dans l'entreprise, les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction pensent et agissent intégralement en tant qu'entrepreneurs et attendent de leurs collaborateurs qu'ils s'impliquent en conséquence.</p> <p>Ils clarifient régulièrement les intérêts de l'entreprise et leurs propres intérêts (vision, valeurs, objectifs, etc.) dans le contexte de l'entreprise.</p> <p>Ils ordonnent et priorisent les intérêts et activités de manière anticipée pour développer les potentiels existants et les nouveaux potentiels (p. ex. pour tirer pleinement profit de la marge de manœuvre, représenter les intérêts de l'entreprise auprès des clients et sur le marché, développer les points forts, entamer des transformations et identifier les tendances).</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction promeuvent la réflexion et l'action entrepreneuriales auprès des collaborateurs par des mesures appropriées (p. ex. culture de la transparence et de l'information, culture positive de l'erreur, culture de l'apprentissage, systèmes d'incitation, etc.).</p> <p>Ils analysent leurs réflexions et conclusions, impliquent les collaborateurs de chaque échelon hiérarchique et introduisent les prochaines étapes de manière proactive et conformément à la stratégie de l'entreprise.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • agissent en tant qu'entrepreneurs dans l'entreprise. • ont une connaissance approfondie de la direction d'entreprise. • ont une connaissance approfondie du management. • disposent de compétences leur permettant de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. • s'engagent en faveur des intérêts de leur entreprise. • incitent leurs cadres à se comporter en tant qu'entrepreneurs. • réfléchissent à leurs intérêts et à ceux de leur entreprise et en déduisent les conséquences.
<p>G2 Résoudre des problèmes complexes</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction traitent les problèmes complexes et leur trouvent une solution.</p> <p>Lors de réunions internes, de concertations directes avec les collaborateurs compétents ou à l'aide des bases et documents existants, ils s'informent au sujet du problème et en analysent les causes.</p> <p>Ils élaborent diverses solutions qui tiennent compte des besoins des clients et des intérêts de l'entreprise. Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction évaluent les propositions possibles et choisissent la meilleure d'entre elles. Le cas échéant, ils consultent leurs cadres.</p> <p>Ils planifient la mise en œuvre de la solution au problème, en informent leurs cadres et leur attribuent les tâches correspondantes. Ils ordonnent toutes les autres mesures nécessaires pour la résolution du problème.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • traitent les problèmes complexes survenant dans le cadre du projet de construction confié. • ont une connaissance approfondie des processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet. • ont une connaissance approfondie de la direction des collaborateurs. • ont une connaissance approfondie de l'analyse systématique et de la résolution des problèmes (techniques de solution de problèmes). • prennent des décisions cohérentes. • sont en mesure de reconnaître les besoins de l'entreprise et des clients, mais aussi ceux des parties prenantes. • réfléchissent à leurs techniques de résolution des problèmes et en tirent des conséquences pour leurs démarches à venir.

<p>Ils contrôlent la mise en œuvre de la solution au problème et recueillent les feed-back de leurs cadres. Ils évaluent l'efficacité de la solution et en tirent des conclusions pour les futurs problèmes au sein de l'entreprise.</p>	
<p>G3 Développer en permanence ses compétences techniques et de gestion</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction développent leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles selon l'état actuel de la technique.</p> <p>Ils évaluent leur propre besoin de développement. Ils s'informent sur les offres de formation continue sur le plan personnel, social et professionnel, et ils recueillent les propositions du supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et identifient les opportunités qu'elles représentent pour l'entreprise.</p> <p>Ils planifient des mesures de développement et de formation continue dans l'intérêt de l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction participent à la mise en œuvre des mesures de développement et de formation continue et transposent sur leurs chantiers le savoir acquis. Ils transmettent leurs connaissances aux collaborateurs afin qu'ils puissent en profiter.</p> <p>Ils étudient l'utilité d'une mesure de développement pour eux-mêmes et pour leur entreprise, et ils en tirent des conclusions.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettent en œuvre les étapes de développement techniques, personnelles et sociales de façon systématique. • participent aux mesures de développement et de formation continue. • ont une connaissance approfondie des instruments permettant de dresser un bilan. • ont une connaissance approfondie de la formulation des objectifs. • disposent de compétences leur permettant de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. • ont une connaissance approfondie de la gestion du changement. • sont conscients des effets à moyen et à long terme des mesures de formation. • s'intéressent aux processus d'amélioration continue. • évaluent de manière réaliste leurs propres points forts et points faibles et en déduisent des mesures adéquates. • réfléchissent aux processus de changement dans l'entreprise en ce qui concerne leurs domaines d'activité actuels et en déduisent des champs de développement personnels pour l'avenir. • contrôlent l'utilité des mesures de développement pour l'entreprise et pour les personnes et en déduisent les conséquences.
<p>G4 Garantir les performances personnelles</p> <p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction organisent leur travail quotidien de manière proactive et sont capables de gérer la charge psychique et physique.</p> <p>Ils vérifient régulièrement leur gestion du temps et leurs tâches sous la forme d'un budget de temps réaliste. Ils détectent suffisamment tôt les signes de surcharge, surmenage et fatigue chez leurs collaborateurs, et ils en parlent avec eux le cas échéant.</p> <p>Ils vérifient régulièrement s'ils ont géré leur temps comme prévu et délèguent des tâches (par ex. à leurs cadres) en cas de surcharge de travail, de surmenage ou de manque de temps.</p>	<p>Les entrepreneuses-construction et entrepreneurs-construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • gèrent leurs propres ressources de manière efficace et en connaissance de cause. • ont une connaissance approfondie de la planification et de la gestion du temps. • ont une connaissance approfondie de la gestion du stress. • disposent de compétences leur permettant d'identifier la fatigue, la surcharge de travail et le surmenage. • sont attentifs aux signes de surcharge, de surmenage ou de fatigue. • veillent à maintenir l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. • réfléchissent à leurs réserves d'énergie et se fixent des limites ou se tournent suffisamment tôt vers leur supérieur.